

## Aide à l'achat d'un vélo pour les résidents de Saint-Louis Agglomération

### Description du dispositif

#### Présentation

Dans le cadre de sa politique climat-air-énergie et de sa démarche de labellisation Territoire Engagé, Saint-Louis Agglomération souhaite promouvoir la mobilité douce, en particulier pour les déplacements domicile-travail.

A ce titre, et par délibération du Conseil de Communauté du 19 décembre 2018, Saint-Louis Agglomération instaure une aide à l'achat d'un vélo en faveur des résidents de son territoire, selon les modalités d'attribution ci-dessous (modifiées par délibération du Conseil de Communauté du 15 février 2023).

#### Type de vélo concerné

- Vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion
- Vélo de ville neuf ou d'occasion
- Vélo pliant neuf ou d'occasion
- Vélo cargo neuf ou d'occasion
- VTT neuf ou d'occasion

Les vélos pour enfants, tandems et trottinettes électriques sont exclus. Par ailleurs, il a été fixé un plafond d'éligibilité à 3 000 € TTC (4 000 € TTC pour les vélos cargo), au-delà duquel l'achat du vélo neuf ou d'occasion ne sera plus éligible au dispositif d'aide.

**Afin de favoriser le commerce local, seuls les vélos achetés dans un magasin situé dans l'une des 40 communes membres de Saint-Louis Agglomération<sup>1</sup> sont éligibles à l'aide.**

#### Bénéficiaire

Le bénéficiaire doit être une personne majeure, domiciliée sur le territoire de Saint-Louis Agglomération<sup>2</sup>. Une seule demande par foyer sera acceptée.

#### Montant de l'aide

- 200 € maximum pour l'achat d'un vélo électrique ou cargo
- 100 € maximum pour l'achat d'un vélo de ville ou pliant

Avec un plafonnement à 50 % du montant TTC du vélo et dans la limite de l'enveloppe financière annuelle prévue par Saint-Louis Agglomération.

<sup>1,2</sup> Les communes membres de Saint-Louis Agglomération sont les suivantes :

Attenschwiller, Bartenheim, Blotzheim, Brinckheim, Buschwiller, Folschbourg, Geispitzen, Hagenthal-le-Bas, Hagenthal-le-Haut, Hégenheim, Helfrantzkirch, Hélingue, Huningue, Kappelen, Kembs, Knoeringue, Koetzingue, Landser, Leymen, Liebenschwiller, Magstatt-le-Bas, Magstatt-le-Haut, Michelbach-le-Bas, Michelbach-le-Haut, Neuwiller, Ranspach-le-Bas, Ranspach-le-Haut, Rantzwiller, Rosenau, Saint-Louis, Schlierbach, Sierentz, Steinbrunn-le-Haut, Stetten, Uffheim, Village-Neuf, Wahlbach, Waltenheim, Wentzwiller, Zaessingue.

## Procédure

En ligne via le formulaire : <https://forms.office.com/e/X3dERNV5rJ>

Par courrier à l'adresse de contact ci-dessous :

- Le formulaire imprimé, complété et signé
- Les pièces justificatives suivantes :
  - Facture d'achat du vélo **nominative** (ticket de caisse non valable)
  - Justificatif de domicile de moins de 6 mois aux mêmes nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture du vélo concerné
  - Relevé d'Identité Bancaire

A réception de votre dossier de demande d'aide, un courrier de confirmation vous sera envoyé.

## Contact

Saint-Louis Agglomération  
Pôle de la stratégie et de la prospective  
Place de l'Hôtel de Ville  
CS 50199  
68305 Saint-Louis Cedex

Téléphone : 03 89 88 06 00

E-mail : [velo@agglo-saint-louis.fr](mailto:velo@agglo-saint-louis.fr)